

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 14 novembre 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN

Étaient absents représentés :

Marylène VERDEME pouvoir à Catherine GOUDOUD
Blanche ROUX pouvoir à Céline DUPUY-LEGRAND
Laure ROUBERTIE pouvoir à Gilbert ROUSSEAU
Delphine GABOUTY pouvoir à Pascal BUSSIERE
Bénédicte MARCOUL-SOULIE pouvoir à Laurent LAFAYE

Étaient absents excusés :

Marylène VERDEME, Blanche ROUX, Laure ROUBERTIE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Secrétaire de séance : Madame Martine LEPETIT

N°2024/D/068 - **Objet** : Validation de l'Avant Projet Définitif (APD) - Reconstruction de l'accueil de loisirs des Bruges

Monsieur Jean-Marie MIGNOT informe l'Assemblée de l'état d'avancement du projet de reconstruction de l'ALSH des Bruges.

Monsieur Jean-Marie MIGNOT présente les caractéristiques de l'Avant Projet Définitif établi par l'agence Spirale 87 (lauréat du concours architecte sur esquisse), maître d'œuvre en charge du projet, et indique à l'Assemblée que le coût de l'opération est estimé à **2 623 000 € HT de Travaux hors option (voir tableau estimatif) + 300 000 € HT de maîtrise d'œuvre + 42 000 € de frais divers (Bureau de contrôle, coordinateur sécurité).**

Plan de Financement ALSH

Dépenses	HT	Recettes	Taux	Montant
Travaux	2 623 000,00	DSIL	10,1%	300 000,00
		Subvention CD87 plafonnée	3,4%	100 000,00
		CAF	11,8%	350 000,00
Maitre d'œuvre	300 000,00	CAF	5,7%	170 000,00
Frais divers (étude de sol, publication...)	42 000,00	FEDER (volet territorial CULM)	2,4%	70 000,00
Total HT prévisionnel :	2 965 000,00		33,39%	
TVA	593 000,00	FCTVA 14,85% (PLF2025)		440 302,50
		Autofinancement	59,80%	2 127 697,50
TOTAL TTC	3 558 000,00			3 558 000,00

Pour financer ce projet sur plusieurs années budgétaire, la commune aura recours au dispositif "Autorisation de programme et crédit de paiement" qui sera validé par délibération au moment du vote du budget 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'Avant Projet Définitif (APD) présenté en Bureau municipal du 09 octobre 2024 et d'autoriser expressément le maître d'œuvre à poursuivre sa mission.
- D'autoriser le Maire à signer le permis de construire et tous documents s'y rapportant.
- D'accepter le coût des travaux en résultant, ainsi que le coût d'opération.
- De décider, sous réserve du respect du budget de l'opération, de lancer une consultation de travaux par voie adaptée et d'autoriser le Maire à signer tout acte s'y rapportant.
- D'approuver le plan de financement présenté et le montant de la participation à inscrire au budget de la commune pour les années 2024-2025-2026-2027.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 En mairie le 20 novembre

Le Maire,

 Gaston CHASSAIN.